



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **28 novembre 2024**

Nombre de Conseillers  
 Communautaires en exercice : 29  
 Présents : 21  
 Votants : 25  
 Pouvoirs : 4

Date convocation : 21/11/2024  
 Affichage : 21/11/2024

*L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 18 H 00, le conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jonathan FLOURET, Jean-Louis SOULIER.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Patrice CLAVEL, Marie-Josée BEAUD à Liliane PERISSAGUET, Olivier ALLE à Marc OZIOL.

Secrétaire de séance : Julian SUAU

**Objet : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'APPEL D OFFRES :**

Monsieur le Président rappelle que suite au décès de Madame Aline RANC, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au sein de la commission d'appel d'offres.

*Vu la décision du 13 octobre 2020 du Tribunal Administratif de Nîmes annulant la délibération n°2020- 018 du 16 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire du Haut Allier ;*

*Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat ;*

*Considérant, qu'outre le Président de la Communauté de Communes, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants ;*

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ELIT Jean-François COLLANGE à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>ORGANES INTERNES</b>		
<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b> NOTA : La Commission est présidée par le Président de la C.C.H.A., membre de droit	<u>3 membres :</u> - <b>Guy ODOUL</b> - <b>Jean-Louis BRUN</b> - <b>Jean-François COLLANGE</b>	<u>3 membres :</u> - <b>Thierry CHAZE</b> - <b>Guy MAYRAND</b> - <b>Alain GAILLARD</b>

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Au registre, sont les signatures,  
 Pour copie conforme,  
 Au siège de la Communauté de  
 Communes du Haut Allier  
 Le Président,



Francis CHABALIER